

**DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES ET COMPENSATIONS
POUR L'ANNÉE 2019**

AVIS PUBLIC est donné par la présente aux contribuables de l'Agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de ce qui suit :

- ✓ le rôle de perception des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de l'Agglomération et de la Ville pour l'année 2019 a été complété conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* et déposé à mon bureau de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau ;
- ✓ il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes à compter du 24 janvier 2019.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 janvier 2019.

Gilles Chamberland, trésorier